OPÉRA DE LILLE

REÇU EN PREFECTURE
le 18/10/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20241016-2024_10_312

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET

DELEGATION D'ESTER EN JUSTICE

N°	2024	10	312
Le 16 octobre à 14h00			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)

DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Le 01 octobre 2024	Madame Martine Aubry représentée par Madame Marie-Pierre Bresson	X		
	Madame Catherine Morell-Sampol	X		
	Monsieur Arnaud Taisne	X		
	Monsieur Sébastien Duhem		X	
NOMBRE DE MEMBRES	Madame Delphine Blas		X	
	Madame Sylviane Delacroix	X		
EN EXERCICE	Madame Mélissa Camara		X	
22	Madame Vanessa Duhamel	X		
	Monsieur Alain Cambien	X		
	Monsieur Michel Delepaul		X	
PRÉSENTS	Monsieur Patrick Geenens	X		
13	Monsieur Jacques Ducrocq	X		
	Monsieur Jean-Paul Mulot	X		
	Monsieur Grégory Tempremant		X	
REPRÉSENTÉS	Monsieur François Decoster		X	
7	Monsieur Sébastien Chenu			X
	Monsieur Bertrand Gaume			X
	Monsieur Hilaire Multon	X		
VOTANTS	Madame Pascale Pronnier		X	
20	Monsieur Jan Vandenhouwe	X		
	Monsieur François Martin	X		
	Madame Sabine Revert	X		

Docusign Envelope ID: 358F6B91-2636-4AF1-BFB7-8BE5E94B19B4

REÇU EN PREFECTURE
le 18/10/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20241016-2024_10_312

OPÉRA DE LILLE

N° 2024-10-312 : Délégation d'ester en justice

Délibération n° 2024-10-312 du 16 octobre 2024 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 4 décembre 2007, portant création de l'EPCC Opéra de Lille,

Conformément aux articles R. 1431-7 et R. 1431-13 du code général des collectivités territoriales, repris dans les statuts de l'EPCC aux articles 10 et 12,

Vu la délibération n°2020-12-253 du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille du 10 décembre 2020 renouvelant le mandat de la directrice Madame Caroline Sonrier à compter du 1er juillet 2022,

L'Opéra de Lille a reçu au retour de la fermeture estivale 2024 la requête n°2408597-1 présentée par la Préfecture du Nord au Tribunal Administratif de Lille relative au contrat de la prochaine directrice de l'Opéra de Lille Barbara Eckle, et demandant son annulation.
En effet, le contrôle de légalité de la Préfecture du Nord considère que les modalités de rémunération inscrites dans le contrat de la prochaine directrice ne sont pas conformes, et demande que le contrat soit régularisé ou à défaut annulé.
L'Opéra de Lille doit produire différents documents officiels et techniques et souhaite être accompagné d'un cabinet d'avocats afin d'avoir les réponses les plus précises et conformes aux lois, dans cette démarche officielle.

Il est proposé d'autoriser par la présente délibération la directrice de l'Opéra de Lille, Madame Caroline Sonrier, à ester en justice dans le cadre de cette requête. Madame Caroline Sonrier pourra si nécessaire recourir à l'accompagnement et la représentation par un conseil juridique/cabinet d'avocats de son choix.

Après en avoir délibéré le Conseil d'administration décide à 19 voix pour et 1 abstention d'autoriser la directrice de l'Opéra de Lille, Madame Caroline Sonrier, à ester en justice dans le cadre de cette requête. Madame Caroline Sonrier pourra si nécessaire recourir à l'accompagnement et la représentation par un conseil juridique/cabinet d'avocats de son choix.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le

Fait à Lille le 16 octobre 2024
La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

Marie-Pierre Bresson

Signé par :
06EB808C86C040D...